

POLITIQUE NUTRITIONNELLE



LOGO CENTRE HOSPITALIER

Charte en établissements de santé et médico sociaux.

L'établissement s'engage à garantir:

- 1 - La qualité gustative et nutritionnelle des produits alimentaires choisis par sa politique d'achat.
- 2 - Une prestation alimentaire conforme aux recommandations GEMRCN.
- 3 - Une concertation transversale et interdisciplinaire pour le choix des nouveaux matériels, outils, logiciels, afin d'optimiser la prestation alimentaire.
- 4 - Le respect des prescriptions médicales nutritionnelles conformes aux recommandations scientifiques.
- 5 - La mise en place d'un programme de formation continue validé par le CLAN, et proposé à tous les professionnels.
- 6 - Le recours à des professionnels compétents en nutrition à chaque niveau de la prise en charge.
- 7 - Une priorisation des prises en charge diététiques dans l'établissement.
- 8 - La qualité de l'instant repas
- 9 - Une organisation des soins et de la logistique adaptés aux différentes étapes du temps repas.
- 10 - L'adaptation de l'alimentation aux besoins, goûts et capacités du patient / résident.

Fait àle.....

Le président Du CLAN

Le directeur d'établissement.